

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

25 COMMUNES RETENUES DANS L' AISNE POUR LE PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN.

Laon, le 18 décembre 2020

Le programme Petites villes de demain, lancé le 1er octobre dernier a pour objectif de conforter le rôle des petites villes dans l'équilibre territorial afin d'améliorer le cadre de vie des habitants en milieu rural et de favoriser le développement durable de ces bassins de vie ainsi que leur attractivité. Il vise donc les petites villes ayant un rôle de centralité intermédiaire et, en particulier, celles qui sont dans une situation défavorisée.

Jacqueline Gourault, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a dévoilé la liste des villes retenues dans la région Hauts-de-France.

25 communes représentant 15 sites (certains regroupent plusieurs communes) vont ainsi bénéficier de ce programme qui s'inscrit dans le prolongement des actions engagées depuis plusieurs années (expérimentation centres-bourgs, programmes Action Cœur de Ville, etc). Il s'agit de bâtir et d'accompagner des dynamiques locales sur la base d'un projet global défini par les élus, en coopération avec l'État.

C'est aussi un programme qui va s'inscrire dans le contexte du Plan de relance et dans le cadre des contrats de relance et de transition écologique qui seront élaborés au premier semestre 2021 au niveau de chaque arrondissement.

Le Gouvernement fait donc le choix d'un dispositif largement déconcentré et construit avec les acteurs des territoires.

L'appui de l'État se traduira notamment par un soutien à l'ingénierie et une priorisation dans les financements. La Banque des Territoires, les chambres consulaires, la Mutualité sociale agricole et l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) sont associés à ce programme. Les services de la préfecture, des sous-préfectures et de la direction départementale des territoires, seront mobilisés aux côtés des collectivités pour les accompagner dès le lancement opérationnel de ce programme en janvier 2021.

Les villes retenues pour le département de l'Aisne

- Villers-Cotterets/La Ferté-Milon
- Chauny/Tergnier/La Fère
- Anizy-le-Grand/Pinon
- Braine/Vailly-sur-Aisne
- Sissonne/Saint-Erme/Liesse-Notre-Dame/Villeneuve-sur-Aisne
- Montcornet/Rozoy-sur-Serre
- Bohain-en-Vermandois/Fresnoy-le-Grand
- Neuilly-Saint-Front
- Fère-en-Tardenois
- La Capelle
- Guise
- Vervins
- Hirson
- Marle
- Le Nouvion-en-Thiérache